

## AUXONNE

## Amicale ARM-AFN

La réunion mensuelle du comité cantonal aura lieu ce mardi à 10 heures, salle des halles.

Objet : reprise des activités, calendrier des manifestations 2013-2014 et affaires diverses.

## MIREBEAU-SUR-BÈZE

## Rentrée du club Soleil d'automne

La rentrée du club Soleil d'automne se tiendra ce jeudi à 14 heures pour le chant et 14 h 30 pour les jeux.

Centre socioculturel de Mirebeau-sur-Bèze.

## LAMARCHE-SUR-SAÔNE

## Gymnastique volontaire

La section gymnastique volontaire du foyer rural reprendra ses activités jeudi 19 septembre, de 19 h 30 à 20 h 30, au rez-de-chaussée de la salle polyvalente.

Possibilité d'essai avant l'inscription.

**AUXONNE.** Une enquête publique se tient actuellement en mairie, concernant l'implantation de Leclerc.

# Permis attend validation

**11 407 m<sup>2</sup>.** L'hypermarché, et sa galerie marchande, devrait s'installer sur une surface plancher de 11 407 m<sup>2</sup>.

**Rejet.** Le projet avait initialement été rejeté par les commissions départementale et nationale d'aménagement commercial.

Cinq ans après l'origine du projet, largement soutenu par la municipalité, le permis de construire de l'hypermarché a été déposé.

**H**ypermarché Leclerc, l'épilogue ? Depuis le 2 septembre, les Auxonnais peuvent se rendre en mairie afin de consulter le dossier d'enquête publique relative à la future implantation de l'hypermarché Leclerc sur la zone dite du Charmoy, située à la sortie de la commune, en direction de Dole.

Il n'est cependant pas question de consulter les habitants pour savoir s'ils sont d'accord avec cette future implantation. L'enquête publique a été ordonnée par la mairie, suite à la demande de permis de construire déposée le 25 avril dernier. Une procédure « tout à fait classique » pour Raoul Langlois, maire d'Auxonne. Il s'agit donc de s'exprimer sur les détails d'urbanisme présentés dans le permis de construire.

## Les recours rejetés par le conseil d'État

Pour rappel, ce projet d'hypermarché a vu le jour

mière étape », selon les dires du maire. « On pourra imaginer avoir un hôtel – restaurant à proximité », ajoute-t-il. Il faut dire que sur ce point-là, les hôtels existants ont du mal à satisfaire toutes les demandes. « Les autocaristes savent que nous ne pouvons pas les accueillir », précise Raoul Langlois.

La zone concernée par cette enquête se trouve à la sortie de la ville, dans la zone commerciale de la Charmoy. Photo I. G.

en 2008. Largement contesté par le gérant de l'Intermarché d'Auxonne, ainsi que l'Union commerciale, leur recours a finalement été rejeté le 1<sup>er</sup> août par le conseil d'État. En 2008 et 2009, des commerçants de la capitale du Val de Saône avaient exprimé leur mécontentement lors de plusieurs manifestations. Leclerc, un projet qui revient donc de loin et que le maire a eu à cœur de soutenir tout au long de son mandat. « Je trouve important de monter un tel projet. Une attente commer-

« On n'a jamais été aussi proche de voir le projet Leclerc se concrétiser. »

Raoul Langlois, maire d'Auxonne

çante est là. C'est du travail pour les entreprises, des emplois supplémentaires. Cela nous permettra aussi d'attirer de nouveaux investisseurs, enfin je l'espère », indique le premier édile.

Et n'en déplaise aux opposants, l'hypermarché Leclerc ne serait qu'une « première étape », selon les dires du maire. « On pourra imaginer avoir un hôtel – restaurant à proximité », ajoute-t-il. Il faut dire que sur ce point-là, les hôtels existants ont du mal à satisfaire toutes les demandes. « Les autocaristes savent que nous ne pouvons pas les accueillir », précise Raoul Langlois.

Fidèlement à ce qui avait été annoncé dès le départ, les quatre ou cinq boutiques de la galerie marchan-

de seront réservées en priorité aux commerçants auxonnais. « Il y a quand même des commerçants qui attendent l'implantation de Leclerc. La priorité sera donnée aux extensions, il n'est pas question de quitter le centre-ville pour s'installer dans la galerie marchande », insiste Raoul Langlois.

## « On va vider le centre-ville »

Toutefois, l'histoire ne se termine pas bien pour tout le monde. Guy Jacquemin, directeur de l'Intermarché d'Auxonne, ne cache pas son amertume. « On avait un bon argumentaire avec les commerçants de la ville. Très honnêtement nous n'avons pas compris cette décision. C'est une très mauvaise nouvelle, on va

vider le centre-ville, tout le monde va se rendre sur cette zone ». Si au niveau administratif, toutes les possibilités ont été étudiées, il ne reste plus aux détracteurs du projet qu'à se pencher sur le permis de construire. « Je vais consulter l'enquête publique avec beaucoup d'intérêt et je ne manquerai pas de faire des observations auprès du commissaire enquêteur », conclut le gérant de l'Intermarché.

Les Auxonnais ont encore jusqu'au 3 octobre pour consulter l'enquête publique et rendre leur avis. À l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur en la personne de Bernard Magnet, colonel de gendarmerie en retraite, rendra son rapport sous un mois. Si celui-ci est favorable, l'autorisation sera validée. « Dans le meilleur des cas, le permis pourrait être signé mi-novembre voire fin novembre », conclut Raoul Langlois.

INÈS DE LA GRANGE

## « Réfléchir sur le centre-ville »

Parallèlement à cette future installation, la municipalité travaille sur le centre-ville, où se regroupe la majorité des commerçants. L'objectif affiché est de rendre le centre-ville auxonnais aux piétons. À l'instar de nombreuses villes, Auxonne s'engage pour réduire la circulation. Le but étant de faire passer un maximum de voitures par le contournement. « Nous voulons favoriser le passage en priorité aux consommateurs. Nous tolérons l'automobile, il faut bien qu'elle passe. Mais mon souhait est qu'elle ne devienne pas prioritaire », note le maire.